

Facturation des compteurs d'eau et vente de licences pour chiens et chats
**Les citoyens de Brossard recevront leur facture d'eau
vers la mi-septembre**

Brossard, le 29 août 2013 – La Ville de Brossard fera parvenir à tous les citoyens la facture pour l'eau, l'aqueduc et les égouts dès le 16 septembre prochain.

La facture sera accompagnée d'un feuillet explicatif prodiguant trucs et astuces pour reconnaître les fuites d'eau provenant des appareils sanitaires domestiques. De plus, ce document comprend la procédure à suivre pour faire une demande de révision de la facture d'eau.

Licences pour chiens et chats

Les citoyens qui n'ont pas eu la chance de se procurer une licence lors de la tournée des préposés mandatés par la Ville pour effectuer la lecture des compteurs d'eau peuvent le faire en personne, au comptoir de la taxation situé à l'hôtel de ville, au 2001, boulevard de Rome :

- Licence pour un chien : 30 \$
(rabais de 10 \$ avec preuve de stérilité de l'animal)
- Licence pour un chat qui sort à l'extérieur : 10 \$

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant la facturation des compteurs d'eau et les licences pour animaux, communiquez avec la ligne Info-taxes de la Ville au 450 923-6329 ou par courriel à info-taxes@brossard.ca.

Pour toute question concernant l'économie d'eau potable ou pour obtenir des conseils pratiques, vous pouvez joindre la ligne Info-environnement de la Ville au 450 923-6371 ou par courriel à info.environnement@brossard.ca.